



Aux organismes cantonaux responsables du
cadastre RDPPF
en les priant de transmettre, cas échéant,
aux autres services cantonaux concernés

N° Référence: 521.44
Dossier traité par: Christoph Käser
Wabern, le 12 mars 2020

Circulaire Cadastre RDPPF 2020 / 01

Concept marketing et de communication – Décisions de mise en œuvre

Mesdames, Messieurs,

Par le biais de la circulaire Cadastre RDPPF Nr. 2019 / 02, nous vous avons demandé de participer à l'enquête sur le concept marketing et de communication.

Sur la base des réactions et en concertation avec le comité de la Conférence des services cantonaux du cadastre CadastreSuisse, l'Office fédéral de topographie swisstopo a pris les **décisions de mise en œuvre** suivantes:

Décision concernant «le nom»

Le changement de nom proposé est en soi une bonne idée, mais cette modification arrive trop tôt. Le terme «cadastre RDPPF» **n'est donc pas** remplacé par «Informations foncières RDPPF» pour les raisons suivantes:

- Marque ombrelle

La notion d'information foncière établit une sorte de marque commune englobant les marques propres de la «mensuration officielle», du «cadastre RDPPF» et du «registre foncier». Afin que le changement de nom ne suscite aucune attente infondée chez les utilisateurs, ces trois éléments doivent être disponibles. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas dans toute la Suisse. Selon la stratégie 2020-2023 de la MO et du cadastre RDPPF, cet objectif doit être atteint dans les prochaines années.

- Cadastre RDPPF

Le cadastre RDPPF fait partie intégrante des informations foncières et existera toujours en tant que terme autonome. Il est inscrit dans les bases légales et est déjà connu de nombreux utilisateurs et utilisatrices.

- Traduction

Aucune traduction satisfaisante du terme «Grundstücksinformation» en français et en italien n'a été trouvée à ce jour.

- Délai

Il est impossible d'envisager la mise en œuvre du changement de nom en un an. Une telle modification doit être soigneusement préparée: détermination du public cible, de la procédure précise, des compétences, de l'allocation des ressources humaines et financières nécessaires, élaboration d'une documentation adaptée, traduction incluse, etc.

Conclusion

Le terme «cadastre RDPPF» sera utilisé dans le cadre de la campagne d'information 2020-2021 à l'échelle nationale. Les cantons qui ont mis en place un accès aux données de la Mensuration officielle, du cadastre RDPPF ainsi qu'à celles du registre foncier, restent libres d'utiliser le terme «informations foncières», notamment pour promouvoir leurs services.

Décision concernant «les tâches de l'agence»

L'agence sera chargée des missions de base énoncées ci-dessous et sera financée par un projet prioritaire. Les cantons sont libres de mandater l'agence pour d'autres tâches en fonction de leurs besoins spécifiques, mais à leurs frais.

Les tâches de l'agence pour la campagne d'information 2020–2021 sont

- Participation aux séances du groupe ERFA entre la Confédération et les cantons, trois fois par année, ainsi que rapport
- Fourniture de moyens de communication
- Application des mesures de communication
- Préparation de documents de communication générale pour les multiplicateurs en allemand, français et italien
- Optimisation des algorithmes de recherche
- Suivi de la mise en œuvre chez les multiplicateurs (associations, communes)

Pour rappel, les tâches des cantons sont entre autres

- Mesures de communication au sein de l'administration cantonale
- Insertion d'un lien sur le site internet des communes
- Communication avec les associations et organisations locales et cantonales

Pour rappel, les tâches de swisstopo sont entre autres

- Communication en allemand, français et italien avec les associations et organisations nationales suisses et toutes les hautes écoles
- Choix de l'agence, définition et suivi de son mandat, le financement étant assuré par le projet prioritaire SGP-NE
- Conseil sur les mesures de communication au groupe pour l'échange d'expérience (ERFA) entre la Confédération et les cantons

Les décisions de mise en œuvre prises sur la base des résultats de l'enquête entreront en vigueur le 1^{er} avril 2020.

Le rapport «Concept marketing et de communication pour le cadastre RDPPF – résultat de l'enquête 2019» avec les résultats détaillés de l'enquête peuvent être consultés sur le portail du cadastre RDPPF: www.cadastre.ch/rdppf → Aspects juridiques & publications → Publications.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales
Mensuration officielle et cadastre RDPPF

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable

Christoph Käser
Responsable